



LA SAISINE DE TROP

Communiqué FO • 25 septembre 2026

L'ensemble des Organisations Syndicales a suspendu sa participation aux négociations de l'accord collectif mais pendant ce temps la direction déroule et passe en force.

- Organisation du temps de travail chez les assistantes de service de la rédaction nationale
- Organisation du temps de travail au CDE
- Fiche de poste en régie 5 pour les scriptes
- Fiche de poste en régie 5 pour les éclairos
- Fiche de poste des gestionnaires de conduite d'antenne
- Fiche de poste en régie projection

La liste est loin d'être exhaustive.

La direction modifie unilatéralement les règles comme autant de coups de canif dans le contrat de loyauté qui doit normalement lier les parties à la négociation.

La saisine de trop !

Pour les assistants et assistantes de service à la rédaction nationale, [l'ensemble des syndicats représentatifs a déposé une énième saisine.](#)

Il faut dire que nos génies du management s'apprêtaient, planning en main à passer en force en imposant du vendredi pour le lundi une modification perdant-perdant de l'organisation du travail pour les assistantes du pool.

Un poste en moins. Zéro heure supp. pour compenser. Charges de travail accrues et mal réparties pour l'ensemble des assistantes en service.

Et quid de l'information/consultation nécessaire des instances ?

C'est le signe d'un mépris total pour les règles du dialogue social qui fait peser un risque grave sur la reprise des négociations de l'accord collectif.

Sous la fêrule incompétente du pilotage des moyens, nous en sommes **ces derniers mois à 4 saisines** pour des modifications unilatérales, illégales et contre-productives de l'organisation.

Plus largement, pas une direction n'est épargnée : Fabrique, CDE, Direction de l'information, le Numérique et toujours la même méthode employée !

Nous demandons un moratoire à la présidente

Nous ne cessons, Madame la Présidente, de vous dire qu'il faut renouer avec le dialogue social.

La loyauté n'est pas un concept. C'est une obligation légale qui doit présider à toute négociation.

Dans des conditions déloyales, nous ne reverrons pas les règles de l'accord d'entreprise si partout, à bas bruit, vos cadres continuent de réformer « sauvagement ».

Nous irons jusqu'à la plainte pénale car le manque de loyauté qui porte entrave à la négociation est un délit pénal.

Mettre un terme à la brutalité managériale est dans l'intérêt de tous !

A commencer pour les salariés de FTV qui, nous vous le rappelons encore et encore, montrent un épuisement physique certain, une santé fragilisée à son extrême, et plus généralement une absence totale de confiance dans les caps successifs que vous nous fixez.

À moins qu'un but caché soit poursuivi comme celui de décourager, pousser à la démission, pousser à la faute, à l'irréparable... Un dégraissage à moindre coût.

La situation de l'ensemble des collaborateurs est préoccupante, elle est de votre responsabilité, il vous faudra donc assumer à un moment ou à un autre.

FO vous met en garde !